

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **14 janvier 2013**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 4 François Vallières

Siège No 3 Karine Fleury

Siège No 6 Alain Bahl

Le conseiller Pierre Lavallée est absent.
Le conseiller Louis Bissonnette est absent.
Le conseiller Alain-Serge Vigeant est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2013-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 14 JANVIER 2013

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 3 décembre 2012
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - Budget 2013 - 10 décembre 2012
- 5 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 10 décembre 2012

Conseil

Administration

- 6 Adoption des comptes à payer - Décembre 2012
- 7 Renouvellement contrat 2013 - Réfrigération Pôle Nord
- 8 Liste Incompressibles 2013
- 9 ADMQ - Adhésion 2013
- 10 Mandat vérification comptable 2012
- 11 Achat banque d'heures - Infotech
- 12 Adoption Règlement 661-13 - Traitement des élus
- 13 Reçu pour commandite - Piste cyclable
- 14 TRECQ - Journées de la persévérance scolaire

15 Archivage - Liste de destruction

Sécurité incendie

- 16 Achat Janvier 2013
- 17 Demande d'autorisation de dérogation de bruit - Souper bénéfique Fondation pompier
- 18 Logiciels Première Ligne Inc. - Renouvellement contrat 2013

Voirie

- 19 Dommage installation Bell Canada - Facture

Hygiène du milieu

- 20 Tract postal - calendrier collecte ordures

Urbanisme et zonage

- 21 Projet connaissance des eaux souterraines bassins versants

Loisirs et culture

- 22 Renouvellement contrat CPU service Inc.
- 23 ARLPHCQ - contribution 2013
- 24 Remboursement Loisirs - rénovations
- 25 Subvention loisirs - Bal des Tuques
- 26 Personnel entretien patinoire - ajustement salarial
- 27 Demande de commandite - Madame Emmanuelle Bahl

Général

Varia :

- 28 **Correspondance**
Correspondances reçues - Décembre 2012
- 29 **Période à l'assistance**
- 30 **Levée de l'assemblée**

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-002 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-003 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2013 DU 10 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire – Budget 2013 du 10 décembre 2012, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-004

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2013-01-005

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2012, tels que présentés.

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse (TEU - 29/10 et 12/11) (EP - 12/11)	189.56 \$
Environex	Analyse (EP 4-18/12) et (TEU 4/12)	90.03 \$
8086923 Canada inc	Location de site du 01/01/13 au 31/01/13	316.63 \$
Bell Mobilité	Service numérique du 01/01/13 au 30/06/13	99.06 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/12/12 au 15/01/13	129.37 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/12/12 au 15/01/13	126.05 \$
Bell Canada	394-2422 du 16/12/12 au 15/01/13	366.70 \$
Bell Canada	394-2669 du 16/12/12 au 15/01/13	83.61 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Jonction - Mack blanc et rouge	22.60 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Lave-vitre, huile pour tous les véhicules	432.62 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Tube noir, essuie-glace, boulon - Mack rouge	51.68 \$
Imprimerie MS	Impression JET - Parution décembre 2012	934.18 \$
Commission scolaire des Chênes	R2012-04-091 Formation RCR - Pompiers	2 247.76 \$
Commission scolaire des Chênes	Réparation internet biblio et installation câblage	333.43 \$
Commission scolaire des Chênes	R2012-05-126 3e versement formation mat. dang. (MD)	155.00 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Corde et poulie pour drapeaux - Loisirs	10.39 \$
Carrosserie Pierre Ménard inc	Peinture, activateur, tinner - Souffleuse	615.11 \$
Électro Système Inc.	Réparation lumière (Principale, Léo, 6e Rang)	774.96 \$
Enseignes L'Avenir	Lettrage - Souffleuse	143.72 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	Papier à mains - Loisirs	56.57 \$
Guilbault Hydraulique	Boyau, raccords, sertissage - Niveleuse	102.43 \$
Guilbault Hydraulique	Boyau, fitt coude, sertissage - Faucheuse	93.80 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Garage	194.57 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Garage	1 170.71 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Loisirs	437.35 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/12/12 au 31/12/12	447.69 \$
Infotech	Frais de livraison pour papeterie 2013	37.16 \$
Janco Électrique Ltée	Cellule photo-électrique, ampoule - Garage	65.93 \$
Les Équipements Thivierge inc	Huile pour scie à chaîne	17.94 \$
Les Équipements Thivierge inc	Chaîne oregon - Scie à chaîne	130.43 \$

Therrien, Couture avocats SENCRL	Frais de cour - Dossier 812-1307-052	421.27 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires professionnels - Dossier # 812-1307-001	213.85 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	R2012-10-237 Procédure révision quinquennale	1 724.63 \$
Megaburo	Lecture de compteur (50880 à 52007)	12.95 \$
MRC Drummond	Charges en inspection - Novembre 2012	88.00 \$
MRC Drummond	Mutations - Novembre 2012	3.00 \$
MRC Drummond	MAJ 49025-34 Charges d'évaluation	1 178.28 \$
MRC Drummond	MAJ 49025-34 Fichier des certificats	20.00 \$
MRC Drummond	Charges en inspection - Décembre 2012	70.40 \$
Oxy-Centre inc	Oxygène	87.52 \$
Oxy-Centre inc	Lens covers	16.10 \$
Oxy-Centre inc	Tip a couper	58.09 \$
Oxy-Centre inc	Contrat annuel 2013	303.54 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil janvier 2013	253.73 \$
R.I.G.D. Bas St-François	Disposition déchet bord de chemin	32.78 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	4 080.75 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 645.00 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Fréquence numérique du 01/12/12 au 31/12/12	119.83 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Fréquence numérique du 01/01/13 au 31/01/13	119.83 \$
Groupe Drummond	Utilisation camion nacelle - Émondage	643.86 \$
Usinage M.C. inc	Fabrication plaque - Mack rouge	511.64 \$
Service Tech. Incendie Prov. Inc	R2012-11-261 Recharge cylindre 45 pieds cubes	791.31 \$
Pneus Bélisle Drummondville	R2012-11-266 Pneus - Mack rouge	5 293.41 \$
Pneus Bélisle Drummondville	R2012-11-266 Pneus - Mack blanc	4 320.09 \$
Lynch Sydney	Permis spécial pour tracteur	173.40 \$
Solutions Zen Média	Hébergement du site internet du 01/01/13 au 31/12/13	149.47 \$
Lemire Suzie	Remboursement tract pour prévisions budgétaires	119.44 \$
Lemire Suzie	Remboursement courrier recommandé - Fabrique	13.70 \$
Lemire Suzie	Achat de timbres (1000) pour taxation	701.35 \$
Pinault Line	Déplacements - Décembre 2012	37.80 \$
Würth Canada Limited	Savon à main, goupille, écrou, attache	184.49 \$
Mailloux Gilles	Déplacement - Décembre 2012	18.90 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	33 285.45 \$

Fournisseur	Description	Montant
Bell Mobilité	475-5374 / 7111 / 7150 du 01/12/12 au 31/12/12	101.01 \$
École L'Avenir	R2012-12-303 Soutien financier 2012-2013	833.33 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/11/12 au 30/11/12	437.35 \$
Matech BTA inc	R2012-12-298 Changer transmission - Pick-up	3 643.02 \$
R.I.G.D. Bas St-François	R2012-01-011 Quote-part décembre 2012	6 908.25 \$
R. Lemire Auto Suspension inc	R2012-12-296 Réparation majeure - Mack rouge	11 306.92 \$
Labonté Louise	R2012-11-256 Souper Noel (employés et bénévoles)	504.00 \$
Logiciels Première Ligne Inc.	Contrat de soutien annuel	657.09 \$
Fondation L'Avenir en Héritage	R2012-11-256 Souper Noel (employés et bénévoles)	202.51 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	24 593.48 \$

SALAIRES DÉCEMBRE 2012	
Salaires nets novembre 2012	25 413.71 \$
Remises provinciales décembre 2012	5 694.58 \$
Remises fédérales décembre 2012	2 373.51 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES DÉCEMBRE 2012	33 481.80 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2012	33 285.45 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES DÉCEMBRE 2012	24 593.48 \$
<u>TOTAL COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2012</u>	91 360.73 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-006

7. RENOUVELLEMENT CONTRAT 2013 – RÉFRIGÉRATION PÔLE NORD

ATTENDU QUE Réfrigération Pôle Nord offre un contrat annuel de service préventif pour l'unité de climatisation-chauffage du bureau municipal ;

ATTENDU QUE le contrat de service est à échéance et à renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 d'un montant de 288.88 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de renouveler le contrat de service préventif de Réfrigération Pôle Nord pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 pour un coût total de 288.88 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-007

8. LISTE DES INCOMPRESSIBLES 2013

ATTENDU QUE des dépenses sont à payer tout au long de l'année, pour différentes factures, versements ou contributions financières dont le fournisseur, la périodicité ou la date de paiement ainsi que le montant à payer sont déjà connus en début d'année ;

ATTENDU QUE ces sommes sont décrites dans le tableau ci-bas:

Fournisseurs	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
RIGD	6 882.84 \$	6 882.84 \$	6 882.84 \$	6 882.84 \$	6 882.83 \$
BN (Égout)				32 555.50 \$	
Fabrique				7 665.00 \$	
SPAD	1 300.80 \$				
Biblio			1 566.67 \$		
OMH			845.00 \$		
SQ					
MRC	8 435.79 \$	3 922.16 \$	3 922.16 \$	3 922.16 \$	3 922.16 \$
ADT	458.06 \$				
Assurances MMQ	33 217.00 \$				
CRSBP	7 992.93 \$				
TOTAL	58 287.42 \$	10 805.00 \$	13 216.67 \$	51 025.50 \$	10 804.99 \$

Fournisseurs	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT
RIGD	6 882.83 \$	6 882.83 \$	6 882.83 \$	6 882.83 \$	6 882.83 \$
BN (Égout)					1 192.00 \$
Fabrique	348.13 \$				
SPAD	1 300.80 \$				
Biblio	1 566.67 \$			1 566.66 \$	
OMH					
SQ	55 369.50 \$				55 369.50 \$
MRC	3 922.16 \$	4 173.36 \$	3 922.16 \$	3 922.16 \$	3 922.16 \$
ADT					
Assurances MMQ					
CRSBP					
TOTAL	69 390.09 \$	11 056.19 \$	10 804.99 \$	12 371.65 \$	67 366.49 \$

Fournisseurs	NOV	DÉC	TOTAL
RIGD	6 882.83 \$	6 882.83 \$	82 594.00 \$
BN (Égout)			33 747.50 \$
Fabrique			8 013.13 \$
SPAD			2 601.60 \$
Biblio			4 700.00 \$
OMH			845.00 \$
SQ			110 739.00 \$
MRC	3 922.16 \$		47 908.59 \$
ADT			458.06 \$
Assurances MMQ			33 217.00 \$
CRSBP			7 992.93 \$
TOTAL	10 804.99 \$	6 882.83 \$	332 816.81 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à effectuer le paiement des dépenses décrites au tableau ci-haut pour l'année 2013, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-008

9. ADMQ – ADHÉSION 2013

ATTENDU QUE la cotisation 2013 à l'ADMQ (Association des Directeurs municipaux du Québec) est à renouveler au 1^{er} janvier 2013 pour une somme de 395 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'il y lieu d'adhérer à l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle au montant de 216 \$ plus les taxes applicables pour le poste de directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de renouveler la cotisation 2013 ainsi que l'assurance cautionnement de l'ADMQ pour le poste de la directrice générale, au montant total de 611 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-009

10. MANDAT VÉRIFICATION COMPTABLE 2012

ATTENDU QUE la vérification comptable de l'année financière 2012 est à effectuer prochainement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de confier au cabinet Samson Bélair/Deloitte & Touche la vérification comptable de l'année financière 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-010

11. ACHAT BANQUE D'HEURE – INFOTECH

ATTENDU QUE des services comptables au niveau du logiciel Sygem seront nécessaires en 2013 ;

ATTENDU QUE ces services sont applicables à la taxation 2013 ;

ATTENDU QU'un contrat de service "Addenda 14 h" au coût de 980 \$ en sus des taxes applicables, frais d'interurbains, frais de déplacement kilométrage et repas du formateur, est offert par Infotech ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'accepter le contrat de service "Addenda 14 h" d'Infotech au coût de 980 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire ainsi que le maire Jean Parenteau, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-011

12. ADOPTION RÈGLEMENT 661-13 – TRAITEMENT DES ÉLUS

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-1101) s'applique à toutes les municipalités de la province de Québec ;

ATTENDU QU'EN, vertu de cette loi, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et des autres membres du conseil ;

ATTENDU QUE la rémunération peut comprendre, outre la rémunération de base, une rémunération additionnelle pour tout poste particulier dont celui de maire suppléant ;

ATTENDU QU'UN règlement qui touche la rémunération du maire ne peut être adopté que si la voix du maire est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées ;

ATTENDU QUE le règlement peut rétroagir au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur ;

ATTENDU QUE la rémunération peut, soit être fixée sur une base annuelle, mensuelle ou hebdomadaire, soit être fixée en fonction de la présence d'un membre à toutes les séances du conseil ou soit résulter d'une combinaison de ces deux modes de rémunération`

ATTENDU QUE la rémunération ne peut être ni inférieure au minimum applicable à la municipalité ni supérieure au maximum qui lui est applicable en vertu de l'article 21 de la Loi ;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement doit être faite lors d'une séance régulière du conseil et être précédée de la présentation d'un projet de règlement et de la publication d'un avis public 21 jours avant son adoption, conformément aux articles 8 et 9 de la Loi ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 616-08 ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné, conformément à la Loi, à la séance de ce Conseil, le 3 décembre 2012, et que le présent règlement a alors été déposé à titre de projet par le conseiller Alain Bahl ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TERMINOLOGIE

- 2.1 Traitement : l'ensemble de la rémunération et de l'allocation de dépenses
- 2.2 Rémunération de base du maire : montant versé au maire pour les services rendus à la municipalité.
- 2.3 Rémunération de base d'un conseiller : correspond à un montant égal au **tiers** de la rémunération de base du maire pour les services rendus à la municipalité.
- 2.4 Rémunération au maire suppléant : montant versé au conseiller qui remplace le maire tel qu'il est défini dans le présent règlement
- 2.5 Allocation de dépenses : dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste de membre du conseil et correspond à un montant égal à la **moitié** de la rémunération de base d'un élu.
- 2.6 Remboursement de dépenses : remboursement des dépenses encourues et préalablement autorisées par le conseil sur présentation de pièces justificatives et aux tarifs fixés par résolution.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération de base du maire est fixée à 5 328.08 \$ annuellement au 1^{er} janvier 2013.

La rémunération de base d'un conseiller est fixée à 1 776.23 \$ annuellement au 1^{er} janvier 2013 et correspondant au tiers de celle du maire.

ARTICLE 4 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET ALLOCATION DE DÉPENSES DU MAIRE SUPPLÉANT

Lorsque la durée du remplacement du maire atteint 15 jours, la municipalité verse au maire suppléant une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de la 16^e journée et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

L'allocation de dépenses durant la période de remplacement est ajustée de la même manière que la rémunération additionnelle.

ARTICLE 5 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil reçoit, en plus de toute rémunération, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base tel que défini aux articles 3 et 4 du présent règlement.

ARTICLE 6 MODALITÉ DES VERSEMENTS

La rémunération et l'allocation de dépenses sont versées par la municipalité selon les modalités que le conseil détermine par résolution, en vertu de l'article 24 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-1101)*.

ARTICLE 7 ABSENCE

Un membre du conseil peut s'absenter de la session de travail et du conseil dans un même mois à deux reprises annuellement sans pénalité sur sa rémunération mensuelle.

Si un membre du conseil s'absente à trois reprises dans une même année, pour autre raison que des raisons de santé, à la session de travail et à la séance du conseil d'un même mois, la rémunération mensuelle sera suspendue. La rémunération sera de nouveau versée lorsque ce membre assistera à une session de travail ou une séance du conseil.

ARTICLE 8 INDEXATION

La rémunération et l'allocation de dépenses seront indexées pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon les statistiques du gouvernement du Québec, de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec.

Lorsque le résultat de l'indice est un nombre comportant une partie décimale et n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

ARTICLE 9 RÉTROACTIVITÉ

Le présent règlement prend effet rétroactivement au 1 janvier 2013.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-012

13. REÇU POUR COMMANDITE – PISTE CYCLABLE

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de la piste cyclable Québec Ranch S.E.N.C. a remis une commandite en matériel sous forme de sable à la municipalité de L'Avenir pour l'aménagement de la piste cyclable ;

ATTENDU QUE Québec Ranch S.E.N.C. a donné à la municipalité 3 146 tonnes de sables pour un montant évalué par Réseaux Plein Air Drummond de 15 730 \$;

ATTENDU QUE la municipalité peut remettre un reçu pour ce genre de commandite en matériel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière à émettre un reçu à Québec Ranch S.E.N.C. pour le sable donné en commandite pour l'aménagement de la piste cyclable au montant de 15 730 \$ pour 3 146 tonnes de sable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-013

14. TRECQ – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

ATTENDU QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 11 au 15 février 2013, sa troisième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, sous le thème *Le Centre-du-Québec en route vers la réussite* ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la troisième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer

aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de déclarer les journées des 11, 12, 13, 14 et 15 février 2013 les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-014

15. ARCHIVAGE – LISTE DE DESTRUCTION

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'approuver la liste de destruction des archives préparée par Line Pinault, datée du 2012-09-25 et d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière Suzie Lemire à procéder à la destruction de ces documents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2013-01-015

16. ACHAT JANVIER 2013

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour janvier 2013

	Coût unit.	Qté	Total
<u>Équipement de protection personnelle</u>			
02 220 00 650 Habit de combat d'incendie complet comprenant : manteau et pantalon, bottes, cagoule, casque, gants pour deux pompiers (remplacement)	2 490.00 \$	2	4 980.00 \$

Formation

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2013-01-018

19. DOMMAGE INSTALLATION BELL CANADA - FACTURE

ATTENDU la résolution R 2012-11-265 concernant la mise en demeure de Bell Canada ;

ATTENDU la facture reçue à la municipalité au montant de 723.68 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser le paiement de la facture de Bell Canada au montant de 723.68 \$ concernant les dommages causés aux installations du 7e Rang. Il est aussi résolu de remettre le tout à l'assureur de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2013-01-019

20. TRACT POSTAL – CALENDRIER COLLECTE ORDURES

ATTENDU QUE le calendrier de collecte de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-St-François a été modifié pour 2013 ;

ATTENDU QU'un tract postal du calendrier a été envoyé à chaque adresse de la municipalité vendredi dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de rembourser l'envoi du tract postal au montant de 110.42 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2013-01-020

21. PROJET CONNAISSANCE DES EAUX SOUTERRAINES BASSINS VERSANTS

ATTENDU le projet de connaissance des eaux souterraines des zones de bassins versants de la rivière Nicolet / Bas-Saint-François dirigé par L'UQAM en partenariat avec la CRÉ Centre-du-Québec et le COGESAF ;

ATTENDU QU'afin de mener le projet, l'UQAM demande à la municipalité de lui fournir un accès aux données dont elle dispose concernant le forage géothermique et de lui donner l'autorisation à utiliser les données ;

ATTENDU QU'une source importante de telles données est constituée par les résultats et les rapports des études et des travaux commandés par la municipalité pour répondre à son besoin d'alimentation en eau potable ou en infrastructure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu que la municipalité de L'Avenir donne accès à l'UQAM les données des rapports d'études concernant le forage géothermique et l'autorise à utiliser ses données dans le cadre de son projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2013-01-021

22. RENOUELEMENT CONTRAT CPU SERVICE INC.

ATTENDU QUE CPU inc. a été retenu comme fournisseur officiel des équipements informatiques de la bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE le Réseau Biblio recommande l'offre de service du CPU pour le soutien technique informatique ;

ATTENDU QUE la tarification est de 115 \$ par année pour chaque poste de travail dont les équipements sont encore sous garantie et de 245 \$ par année pour chaque poste de travail dont les équipements ne sont plus sous garantie;

ATTENDU QUE la bibliothèque possède deux (2) postes de travail qui ne sont plus sous garantie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Alain Bahl et résolu d'accepter l'offre de service pour soutien informatique de la firme CPU au coût de 490 \$ pour les deux (2) postes. Il est aussi résolu que la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Suzie Lemire, signe pour et au nom de la municipalité, la convention de service de la firme CPU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2013-01-022

23. ARLPHCQ – CONTRIBUTION 2013

ATTENDU QU'une demande de contribution au loisir des personnes handicapées pour l'année 2013 a été déposée par l'ARLPHCQ (Association Régionale de Loisir pour Personnes Handicapées du Centre-du-Québec Inc.) au montant de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'accepter la demande de contribution à l'ARLPHCQ pour l'année 2013, au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2013-01-023

24. REMBOURSEMENT LOISIRS - RÉNOVATIONS

ATTENDU QUE le comité des loisirs a fait l'achat de matériaux et a embauché un entrepreneur afin de faire quelques aménagements et réparations à la salle des loisirs ;

ATTENDU QUE le total des factures pour les travaux effectués s'élève à 955.03 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE les factures ont été remises à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de rembourser les frais d'aménagements de la salle des loisirs au comité des loisirs au montant de 955.03 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2013-01-024

25. SUBVENTION LOISIRS – BAL DES TUQUES

ATTENDU QUE le comité des Loisirs de L'Avenir a déposé une demande de subvention pour le Bal des Tuques qui aura lieu le 8 et 9 février prochain et que celle-ci est prévue au budget 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de verser une subvention de 3 000 \$ dans le cadre des activités du Bal des Tuques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-01-025

26. PERSONNEL ENTRETIEN PATINOIRE – AJUSTEMENT SALAIRE

ATTENDU la résolution R 2012-12-300 concernant l'embauche de Monsieur Robert Lefebvre au taux horaire de 12 \$;

ATTENDU la demande de révision de rémunération du poste de personnel d'entretien de patinoire afin de compenser pour les frais de déplacement que le poste occasionne ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite rémunérer le poste d'entretien de patinoire de la façon suivante :

1re heure : 20 \$ - heures suivantes : 16 \$ / heure ;

ATTENDU QUE le responsable de l'entretien est payé pour minimum 1 heure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de modifier la rémunération du poste d'entretien de la patinoire de la façon suivante :

1re heure : 20 \$ - heures suivantes : 16 \$ / heure.
Minimum 1 heure

Il est aussi résolu que la personne au poste d'entretien de la patinoire soit responsable de l'entretien des équipements de loisirs extérieurs soit ; la grande patinoire, la petite patinoire et la glissade et utilise la pointeuse (punch) au garage municipal et achemine sa carte de temps chaque semaine au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

27. DEMANDE DE COMMANDITE – MADAME EMMANUELLE BAHL

Ce point est reporté à la prochaine séance.

GÉNÉRAL

VARIA

28. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de décembre 2012 est remis à tous les conseillers.

29. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2013-01-026

30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **20 heures 41 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 février 2013.

